

MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2021
à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant

PRESENTS : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne - M. BARTHELEMY Pierre – Mme FABRE Evelyne – M. GARRON Bertrand - Mme GARNIER Catherine - Mme COURSET Patricia – Mme TRICOIRE Mylène - M. PUPATO Cyrille - M. BOYER Frédéric.

ABSENTS : Mme BATE Paula (excusée).

Secrétaire de séance : Mme COURSET Patricia.

Madame le Maire a ouvert la séance :

- demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 29/09/2020.
- en présentant l'ordre du jour de la présente séance.

OBJET : Extension Réseau Electrique Avenue des Bosquets – Dossier SYADEN n°20-PCT-032.

Madame le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant « l'Extension du Réseau Electrique Avenue des Bosquets ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER) et le branchement au réseau de communications électroniques (TELECOM).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

Réseau d'électricité (RE)	7 110 € TTC
Réseau communications électroniques (en cours d'étude)	

La Commune doit signer la convention de mandat, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau de génie civil pour le réseau de communications électroniques (TELECOM).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

Réseau d'électricité	4 266 € TTC
Réseau de communications électroniques.....	0 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-Projet d'Extension du Réseau Electrique – Avenue des Bosquets, présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

OBJET : Vente fonds de commerce multiservices – Avenant au bail commercial.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente du fonds de commerce multiservices géré jusqu'à ce jour par la SARL Aurore et Bruno, représentée par Mr Bruno HULLAERT.

La vente est consentie au profit de Madame Danielle CAZES, demeurant 32, rue du Château 11270 LA FORCE.

Elle rappelle à l'assemblée que le bâtiment situé 9, Avenue des Platanes, appartient à la Commune et qu'à ce titre, celle-ci avait donné à bail à loyer commercial par un acte sous seing privé en date du 04 Août 2014 à la SARL « Laumitel » (régularisation du Bail du 22/08/2012). Le droit au bail avait ensuite fait l'objet d'un premier transfert par avenant n°1 sous seing privé en date du 30 Septembre 2014 au bénéfice de la société Patrick JALABERT. Un second transfert ayant été opéré le 21 Décembre 2017 par avenant au bail n°2 au bénéfice de la société « SARL Aurore et Bruno » actuelle titulaire de ce bail.

Madame le Maire rappelle que le loyer est à ce jour de 400 € net mensuel. La signature de la cession à intervenir est prévue à la date du 12 février 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, de la difficulté de reprendre un commerce de proximité dans notre commune proche de la ville de Carcassonne, et des avantages que la commune a toujours consentis lors de la reprise d'un commerce ou lors de difficultés rencontrées par les commerçants, madame le Maire propose :

- d'accepter la cession de fonds de commerce entre la SARL Aurore et Bruno et Madame CAZES Danielle.
- d'accepter le transfert du droit au bail au bénéfice de madame CAZES Danielle.
- d'octroyer à madame CAZES Danielle afin de l'aider dans son installation, la gratuité des loyers pour les mois de février à mai 2021 et d'appliquer par la suite, le même montant de loyer qu'actuellement.

Le CONSEIL ouï l'exposé de sa Présidente et, après avoir délibéré :

- ACCEPTE les propositions ci-dessus énumérées par madame le Maire.
- AUTORISE madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du transfert du bail commercial (cahier des charges, avenant, etc.).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

OBJET : Révision du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Caux et Sauzens.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), institué par la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile, est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

Le PCS constitue un outil complémentaire au dispositif ORSEC de l'État et vise l'amélioration de la prévention et de la gestion des événements de sécurité civile, dans l'objectif d'organiser la sauvegarde des personnes.

Il prévoit les moyens à mettre en œuvre par la commune, dans la mesure de ses possibilités humaines, matérielles et financières, pour venir en aide à la population sinistrée et gérer le retour à une situation sans risques.

Chaque PCS doit être l'objet d'une révision quinquennale, pour tenir compte d'une part des évolutions réglementaires et de l'émergence, l'aggravation ou la modification des risques identifiés, et d'autre part pour s'adapter aux éventuels changements d'organisation et de moyens de la commune.

Dans ce cadre, le PCS de la Commune de Caux et Sauzens, instauré et approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2015 avec l'appui technique du cabinet Predict, spécialisé dans la gestion des risques naturels et avec le soutien de Carcassonne Agglo, a été révisé et mis à jour conformément à la réglementation.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Caux et Sauzens intègre :

- Une partie informative,
- Une partie opérationnelle, constituée de la description de l'organisation de crise communale, de plans spécifiques d'actions et de fiches-actions

- Des annexes, tels que les annuaires de contacts ou les inventaires des moyens à disposition.

Conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'acter la révision quinquennale du Plan Communal de Sauvegarde de Caux et Sauzens.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ACTE la révision quinquennale du Plan Communal de Sauvegarde de Caux et Sauzens.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

OBJET : Détermination du nom de l'école primaire publique de Caux et Sauzens.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'après les travaux d'agrandissement de notre Ecole Primaire, il avait été décidé de donner un nom à ce groupe scolaire qui en était dépourvu. Toutefois, cette attribution de nom n'avait pas fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal à ce moment-là.

Afin de mettre à jour les coordonnées de l'école auprès des services de l'Education Nationale et de l'ensemble des services de l'Etat et autres, il est donc nécessaire de régulariser la situation par une délibération dénommant officiellement le groupe scolaire.

Madame le Maire rappelle enfin que le nom qui avait été donné est : **Groupe Scolaire Michel Maurette** et ce, en hommage à Monsieur Michel Maurette, ancien Maire, « Ecrivain/Paysan » comme il se plaisait à le dire, sous la mandature duquel l'école avait été créée.

Il est donc demandé à l'assemblée de valider le nom de : Groupe Scolaire Michel Maurette pour dénommer l'école primaire publique de Caux et Sauzens.

Le CONSEIL ouï l'exposé de sa Présidente et, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'entériner la dénomination de l'école primaire publique de Caux et Sauzens : **Groupe Scolaire Michel Maurette**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Système d'information Panneau Pocket : Mme le Maire informe le Conseil Municipal sur la possibilité de mettre en place un nouveau système d'informations et d'alerte dénommé « Panneau Pocket » directement sur smartphones et tablettes à tarif très intéressant pour la Commune (180 €/an). Panneau pocket est 100% gratuit pour les habitants, 100% anonyme et sans publicité. L'Association des Maires Ruraux de France conseille cette application qui bénéficie d'un tarif défiant toute concurrence. Le Conseil valide la mise en place de ce nouvel outil et espère que la population adhèrera en nombre. Un flyer sera distribué à chaque logement avec la prochaine brève.

Projets 2021 : Mr Puginier présente à l'assemblée, les projets d'investissement à l'étude ou en cours :

- Eclairage Public rue Laguillou et Impasse Pierre Gazagne (subvention obtenue, marché en cours)
- Réfection voirie Rue Guillaume Fabre et rue Adrien Robert (demandes subventions Etat et Département en cours)
- Réfection voirie Impasse Porte de Cers (devis en cours)
- Travaux bâtiments : climatisation Mairie et volets roulants école (devis en cours)
- Eclairage Stade municipal : devis validés en 2 tranches (2021/2022)
- Acquisition de matériel services techniques : devis en cours
- Extension électrique Avenue des Bosquets pour 2 permis de construire en cours (dossier validé)
- Levée topographique Cœur de village et avenue des Platanes pour déplacement arrêt bus (en cours de réalisation)

Compte rendu travaux divers : Mr Puginier fait un compte rendu des travaux réalisés et en cours. Tout d'abord l'élagage des sapins situés au stade municipal le long de la départementale 48. Ceux-ci empiétaient largement sur la voirie entraînant des difficultés lors du croisement de deux camions, bus ou autres engins agricoles. La suppression d'une haie située aux abords de l'Avenue Michel Maurette en cours de rénovation, ainsi qu'aux abords des courts de tennis, devenue difficile d'entretien. La mise en place d'un nouvel abri bus sur l'avenue des Platanes en remplacement de celui situé au croisement de la Grand Rue et de la place du moulin devenue dangereux et non accessible aux personnes à mobilité réduite. Le Département ainsi que l'Agglo par le biais de la régie RTCA ont validé ce déplacement et la modification du tracé des bus.

Panneaux signalisation et signalétique : Mr Puginier évoque la nécessité de mettre en place des panneaux d'agglomération au hameau de Sauzens d'une part, afin de délimiter la zone habitée et, d'autre part, de faire appliquer la limitation de vitesse à 30 km/h. Mr Frédéric Boyer propose de faire une demande au Département de l'Aude pour une prise en charge du panneau situé sur la RD 248 et un devis sera réalisé auprès d'un fournisseur local pour l'entrée située sur le chemin communal.

Mr Puginier informe également l'assemblée que les panneaux signalétiques pour les 2 salons d'Esthétique ont été mis en place par nos services techniques.

Opération nichoirs à oiseaux et abri chauve-souris de l'Observatoire du Canal : La Commune s'était inscrite au programme d'équipement et de suivi de nichoirs à oiseaux et d'abri à chauve-souris, impulsé par Voies Navigables de France, suite à l'abattage de nombreux platanes et à la suppression de fait, d'abris le long de cette voie d'eau.

Notre Commune a été retenue pour l'obtention de 4 nichoirs à oiseaux et 1 abri à Chauve-souris. L'installation et le suivi est à réaliser par nos soins. Une opération éducative avec l'école pourra être organisée lors de l'installation de ces équipements qui seront remis à Mme le Maire le Samedi 20 Février 2021 à Trèbes par la société qui a conçu les nichoirs.

Commission communication : Mme le Maire souhaite réunir la commission pour la réalisation d'une « Brève » courant mi-mars.

Infos Restaurant Scolaire : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Restaurant Scolaire a fait l'acquisition d'un second jeu de porte-repas afin d'améliorer le service de portage et d'occasionner moins de contraintes au personnel communal.

Problème évacuation d'eau du lavoir : Depuis plusieurs mois le bassin du lavoir est obstrué et l'évacuation de l'eau ne se fait plus. Le problème vient d'un mauvais branchement réalisé dans le domaine privé du Château lors du busage du réseau d'évacuation. Le propriétaire concerné, Mr Boyer François-Régis a été sollicité à plusieurs reprises afin de résoudre cette problématique, en vain. Afin d'assainir temporairement le lavoir où l'eau s'accumulait et rendait impossible l'accès et le nettoyage des lieux, il a été décidé de dévier l'eau temporairement à l'intérieur du village sur le réseau pluvial. Cette solution n'est que temporaire et il est maintenant impératif que le Château entreprenne les travaux nécessaires à la résolution de ce problème.

Autorisation de passage sentier de Randonnée/VNF : La Commune avait reçu un représentant des Voies Navigables de France début décembre 2020, afin de solliciter l'autorisation officielle du droit de passage en bordure du Canal du Midi pour notre sentier de randonnée. Après deux mois passés, la réponse ne nous est toujours pas parvenue. VNF va être à nouveau sollicité car la Commune a déjà obtenu l'ensemble des autorisations de propriétaires privés et il ne reste que l'accord de VNF pour finaliser le dossier.

Renouvellement photocopieurs : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la flotte de photocopieurs Mairie et École vient d'être renouvelée avec renégociation des tarifs copies : noir/blanc et couleur. Le prix de la location a également été renégocié avec mise en place d'une remise commerciale trimestrielle sur 3 ans.

Un nouveau copieur toutes options sera installé à la Mairie, le matériel actuel de la Mairie sera affecté aux écoles qui sera maintenant dotée de 2 photocopieurs couleur.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 20 h 30.